

Commission consultative du 23/01/08

Etaient présents pour l'ADHF-F : Christian Duguet, Guillaume Gorge, Nicolas Lehman et Danielle Payen.

L'objet principal de cette réunion était de faire le point sur les réponses des maires concernant les délimitations des zones de stationnement prolongé.

Me Bacot nous informe que :

- il reste encore quelques points de discussion avec les maires, l'objectif étant de terminer la délimitation des zones fin janvier.
- à partir de cette date, les Conventions de courte durée ne seront plus renouvelées.

Zones où les bateaux étaient autorisés avant la loi sur l'eau :

- La plupart des maires ont donné leur accord. Dans ce cas, les COT vont être reconduites et les CCT (conventions de courte durée) vont être remplacées par des COT. (même si ces zones ne sont pas totalement finalisées, un courrier du maire reconduisant l'existant suffit pour être considéré comme un accord)
- Une dizaine de places n'a pas eu l'accord des maires : 1 à Saintry, 5 à Villeneuve la Garenne (2 concernent des CCT), 2 à Auvers sur Oise, 2 à Limay et 1 à Meulan (plaisance). La publication de ces zones au RAA est maintenant en cours. Sur ces emplacements, les conventions ne seront pas reconduites et les redevances seront augmentées de 100% à échéance de la convention en cours. Les places nouvelles seront proposées à ces bateaux dans l'ordre d'arrivée à échéance de leurs COT. (il n'est pas impossible que l'augmentation de la redevance intervienne avant que le bateau ait une nouvelle COT à un autre emplacement).
- Dans quelques communes, la conclusion n'est pas encore connue. Mais les négociations semblent en bonne voie.

Nouvelles zones possibles :

Un certain nombre de maires accepte des zones de stationnement prolongé qui n'existait pas avant la loi sur l'eau. Les cartes ne sont pas diffusées pour le moment pour les raisons suivantes :

- Certaines seront autorisées sous condition d'aménagements à étudier.
- Quelques maires accepteraient des places supplémentaires mais voudraient en voir attribuer quelques unes à des personnes qu'ils connaissent. Situation embarrassante pour Me Bacot qui souhaite augmenter le parc de stationnement sans ouvrir la voie aux passe-droits et autres dérogations...

Situation des bateaux en infraction :

Il y a eu peu de bateaux verbalisés pendant cette période de recherche d'accord des maires, suite à la loi sur l'eau.

- Les bateaux arrivés après le 1 janvier 2007 sont en infraction, quelque soit la zone où ils se sont installés.
- Concernant ceux qui ont une CCT, leurs dossiers vont être réexaminés. S'ils ne sont pas complets, ils ne pourront pas obtenir leurs COT et seront en infraction.

- Christian Duguet pose la question des bateaux non autorisés. Mme Bacot dit qu'il n'est pas évident de leur trouver des « portes de sortie » d'autant plus que les personnes concernées n'acceptent pas de s'éloigner.

En fin de réunion, Christian Duguet rappelle le courrier qu'il a fait parvenir à Mme Bacot avant cette réunion.

L'étude sur les eaux usées est distribuée aux différents participants. Guillaume Gorge répond aux questions sur ce sujet.